

Aides de l'ATR3

Le 3^{ème} versement de l'Avance de Trésorerie Remboursable concerne les aides de 2015 suivantes :

- Aides couplées en production végétales
- Mesures agroenvironnementales et climatiques
- Aides à l'Agriculture Biologiques
- Aides à l'assurance récolte

L'avance représentera 80% des barèmes suivants après plafonnement éventuel

Aides couplées

Type d'aide	Montant unitaire à l'hectare
Aide à la production de blé dur	25 € / ha
Aide à la production de semences de graminées	36 € / ha
Aide à la production de pommes de terre féculières	82 € / ha
Aide à la production de légumineuses fourragères destinées à la déshydratation	150 € / ha
Aide à la production de légumineuses fourragères	150 € / ha
Aide à la production de soja	58 € / ha
Aide à la production de protéagineux	200 € / ha
Aide à la production de chanvre	141 € / ha
Aide à la production de semences de légumineuses fourragères.	200 € / ha
Aide à la production de pêches destinées à la transformation	255 € / ha
Aide à la production de cerises destinées à la transformation	386 € / ha
Aide à la production de houblon	427 € / ha
Aide à la production de prunes destinées à la transformation	833 € / ha
Aide à la production de poires destinées à la transformation	1065 € / ha
Aide à la production de tomates destinées à la transformation	1066 € / ha

Attention, ces valeurs sont déterminées pour une l'ATR mais ne correspondent pas à 80% du montant final de l'aide couplée

Mesures Agrienvironnementales

Les MAE systèmes – Plafond 10 000 €

Type de mesure « systèmes » Type de surface admissible	Montant unitaire à l'hectare
	Aquitaine
Mesure « systèmes de grandes cultures » Terres arables	116 € / ha
Mesure « systèmes herbagers et pastoraux » Prairies et pâturages permanents hors jachère	52 € / ha
Mesure « systèmes de polyculture-élevage » Terres arables / Prairies et pâturages permanents hors jachère	107 € / ha

Les autres MAE surfaciens seront sur la base de 100 €/ha – Plafond 10 000 €

MAEC linéaires et ponctuelles – Plafond 10 000 €

- 0,18€/m linéaire
- 3,96 € par élément

MAEC PRM – Plafond 10 000 €

Type de bétail	Hexagone
Femelles de race bovine	200 € / tête
Femelles de race ovine	30 € / tête
Femelles de race caprine	30 € / tête
Femelles de race porcine	100 € / tête
Femelles de race équine	200 € / tête
Mâles de race équine	200 € / tête

Agriculture biologique – Plafond conversion 20 000 € - Plafond maintien 12 500 €

HEXAGONE Type de surface éligible	Montant unitaire à l'hectare	
	Conversion	Maintien
Landes, estives et parcours	35 € / ha	28 € / ha
Prairies	130 € / ha	90 € / ha
Cultures annuelles	300 € / ha	160 € / ha
Plantes à parfum et industrielles	350 € / ha	240 € / ha
Viticulture	350 € / ha	150 € / ha
Cultures légumières de plein champ	450 € / ha	250 € / ha
Maraîchage, arboricultures, autres PPAM	900 € / ha	600 € / ha

Assurance récolte

Type de culture éligible	Montant unitaire à l'hectare
Céréales	15 € / ha
Oléagineux	34 € / ha
Protéagineux	23 € / ha
Plantes industrielles	36 € / ha
Fruits et légumes de plein champ	67 € / ha
Arboriculture	552 € / ha
Vigne	120 € / ha